

Campagne diffamatoire de la CFDT

La CGT réagit !



De qui se moque-t-on ...

Depuis plusieurs années, nos conditions de travail et nos salaires se détériorent. La CGT n'a eu de cesse de revendiquer auprès des employeurs, une vraie reconnaissance sociale.

Une des organisations syndicales représentative de la branche, la CFDT, ne cesse de signer des avenants dérisoires qui ne correspondent pas à nos besoins, sinon leur permettre de se donner bonne conscience.

Nous nous gardons bien ici de faire l'inventaire des mauvais coups perpétrés par cette organisation contre les salariés de la branche.

Pour autant, l'attitude inutilement provocatrice de cette organisation syndicale n'a pas aidé les salariés de l'aide, l'accompagnement et les soins à domicile à faire infléchir cette tendance perpétuelle de dégradation dans la BAD.

Pire, elle se permet une campagne de désinformation et de diffamation contre certaines organisations syndicales.

La CGT n'a pas pour habitude de rentrer dans des polémiques stériles et destructrices pour l'ensemble des organisations syndicales et des salariés du secteur.

Mais quand c'est trop, c'est trop !!!

Effectivement, nous avons fait valoir notre droit d'opposition pour l'avenant 39.

Fin 2017, la prime de la honte avec l'accord d'une prime de 0,11%, soit une moyenne de 15€/ brut par salarié d'intervention.

Cette année, des miettes pour la mutuelle santé.

Proposer une participation de 58 % de la part employeur ne fera qu'accentuer les inégalités entre les salariés. Nous ne sommes pas toutes couvertes par les mutuelles de la branche. Certaines salariées sont affiliées à celle de leurs conjoints, d'autres bénéficient de la CMU etc ...

Seulement 130 000 salariés seraient concernés sur 226 446 salariés de la branche.

Cet avenant aurait eu un impact dérisoire sur le pouvoir d'achat.

La participation employeur s'ajoute au salaire net, cela pourrait avoir des conséquences sur leur revenu imposable.

Cela représente 1,60 € par salarié, imposable au salarié, par mois, même pas un croûton de pain sec par jour.

De qui se moque-t'on ?

Même si la CGT est contre les primes défiscalisées, nous avons proposé une prime de 300 € minimum, refusée par les employeurs grâce au soutien de cette organisation syndicale, qui préfère des mesurette au vrai changement.

Face à cette incohérence, et ces propos de médisance, nous tenons à rappeler que la CGT n'a qu'un seul objectif, "la défense des salariés"

Il est plus simple de s'en prendre à la CGT qu'aux employeurs et aux financeurs.